

## Mexique

*José Del Val*

*Dr. Nemesio Rodriguez Mitchell*

*Carlos Zolla*

*Juan Mario Perez Martinez*

En janvier 2008, le Catalogue des langues autochtones du Mexique a été publiée par le nouvel Institut National des Langues Autochtones. Ce catalogue recense 368 variantes des 68 langues autochtones, appartenant à 11 familles linguistiques.

Malgré les difficultés pour recenser de manière exhaustive la population autochtone du Mexique, les estimations démographiques nationales signalent que 13 365 976 autochtones vivaient en 2005 dans les 32 états mexicains, ce qui représentait 13% de la population totale.

Le Mexique a signé en 1990 la Convention 169 de l'OIT, puis en 1992 il s'est reconnu officiellement en tant que nation multiculturelle, avec l'amendement à l'article 4 de la Constitution mexicaine. En 2001, les articles 1er, 2, 4, 18 et 115 de la Constitution sont modifiés suite aux mobilisations des peuples autochtones qui revendiquent qu'une loi reprenne les Accords de San Andrés<sup>1</sup>, négociés entre le gouvernement et l'Armée Zapatiste de Libération Nationale (EZLN) en 1996.

Depuis 2003, l'EZLN et le Congrès National Indigène (CNI) commencent à mettre en œuvre les Accords au sein de leurs territoires, en créant des gouvernements autochtones autonomes dans les États du Chiapas, Michoacan et Oaxaca. Bien que les États du Chihuahua, Nayarit, Oaxaca, Quintana Roo et San Luis Potosi aient maintenant des dispositions légales dans leurs constitutions au sujet des peuples autochtones, les systèmes juridiques autochtones ne sont pas encore pleinement reconnus<sup>2</sup>.

Avec un retard considérable, la présidence de la République mexicaine a présenté, fin 2009, le Programme pour le développement des peuples autochtones 2009-2012, qui devait être un instrument d'orientation pour le sexennat 2007-2012, mais qui finalement ne va à régir qu'une période triennale. Le document présente seulement des nouveautés au niveau de la structuration des domaines d'intervention, sa limitation majeure étant le concept de développement autochtone et les programmes et les projets qui en dériveraient, ainsi que l'absence de tout bilan analytique et critique à l'égard du comportement institutionnel.

Fin 2010, le Programme des Nations Unies pour le Développement a présenté le Rapport sur le développement humain des peuples autochtones au Mexique. Le défi de l'inégalité des chances (PNUD, octobre 2010)<sup>3</sup>. En dépit d'informations intéressantes, la publication illustre les limites de la méthodologie de ce programme de l'ONU avec, entre autres, les généralisations excessives auxquelles donne lieu l'Indice de Développement Humain, la réticence à utiliser des méthodes (existantes et testées au Mexique) qui permettent de pousser l'analyse jusqu'au niveau de la localité (en restant dans les généralités de l'information municipale), l'absence totale de travail de terrain, ou encore la conception limitée du développement autochtone.



## Mégaprojets en territoires autochtones

Sous le nom aujourd'hui de Projet d'Intégration et de Développement Mésoaméricain (PM), la stratégie régionale de «mégaprojets de développement» dans la zone du Plan Puebla-Panama a avancé de manière significative, et comme nous le verrons aussi dans le cas des sociétés minières, avec le soutien du gouvernement mexicain, passant outre les intérêts des populations locales, ce qui provoque la multiplication de conflits dans différents domaines. De toute évidence, la philosophie entrepreneuriale se substitue à celle du développement, comme en témoignent les faits suivants: l'impulsion au plan d'investissement, ratifié par le treizième Sommet de Tuxtla à Carthagène des Indes en Colombie (pays désormais incorporé dans le Corridor PM-Pacifique entre Puebla et Panama), la réhabilitation du passage frontalier entre le Belize et le Mexique, le Réseau de Fibre Optique régional (financé à 92% par des fonds de la BID et de la Commission Economique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et administré par REDCA, société en charge de l'Autoroute Mésoaméricaine de l'Information), l'ouverture en novembre 2010 de l'usine de biocarburants au Chiapas (monocultures de jatropha) issue d'un accord entre le Mexique et la Colombie, ainsi que l'interconnexion électrique entre le Mexique et le Guatemala, liée à son tour à l'interconnexion du tronçon entre le Costa Rica et le Panama. Tout cela touche de différentes manières les territoires autochtones de la région.<sup>4</sup>

Dans ce contexte, on remarque deux autres types de mégaprojets dans les zones autochtones: la production d'énergie et l'activité minière. Etant dotés d'un potentiel important d'exportation d'énergie vers l'Amérique centrale, les plans présentent aussi des traits de conflictualité actuelle et future. Le barrage de La Parota (Guerrero) reste en litige avec la population nahua, comme c'est le cas aussi de celui de El Paso de la Reina (Oaxaca), pour lequel la Compagnie fédérale de l'électricité a prévu un budget pour 2015-2018, malgré la forte opposition des peuples Chatinos, Mixtèques, Afro-Mexicains et des paysans métis appauvris de la Costa Chica. Dans la région au sud de l'isthme de Tehuantepec, 410 éoliennes sont déjà installées, et les projets d'expansion des compagnies d'énergie espagnoles (Iberdrola, Manesa, Endesa, Preneal, Acciona, etc.) cherchent à s'installer sur les territoires des peuples autochtones Binnizá (zapotèques) et Ikoots (huaves). Ces projets portent également sur l'industrie du tourisme le long de la route d'Acapulco (Guerrero) à Salina Cruz (Oaxaca) sur 500 kilomètres de plages tropicales. Cette route facilite en outre le transport des produits miniers dans toute la Sierra Madre del Sur, avec l'appui de la Direction générale des mines et la Direction de cartographie et de concessions minières du ministère de l'Energie qui a attribué 550 concessions d'exploration minière sur 1 583 928 hectares du territoire national. Un mégaprojet du Groupe sidérurgique du nord implique l'extraction de fer provenant d'un gros gisement qui traverse 11 municipalités autochtones très marginalisées (peuples Chatinos,

Mixtèques, Zapotèques et Chontales), sur le modèle de l'exploitation minière à ciel ouvert, la construction de tubes d'oléoduc en acier sans soudure (à Salina del Marqués), un barrage à Paso Pichichi, une voie de chemin de fer et un quai dans le port de Salina Cruz pour les exportations vers le Pacifique.

Ayant peu d'information disponible sur les plans d'exploitation et son impact, et avec le consentement du gouvernement, les autochtones ont vu leurs assemblées manipulées par les agents de la compagnie Hoshchild México et Hochschild Mining (capital britannique) et CAMSIM Minas S. A., qui cherchent à extraire l'argent, l'or, le plomb, le zinc et le fer dans les territoires autochtones du Guerrero. Le ministère de la Réforme agraire n'a pas été étranger à cela (plus d'un millier d'habitants de Tepeyac a voté contre ses propositions) et un grand nombre de communautés proposent que des consultations soient effectuées, conformément aux dispositions de la Convention 169 de l'OIT et dans le respect des lois nationales qui portent sur le développement forestier durable, les eaux et la faune.

Dans le nord-ouest du pays, la communauté autochtone Wixárika (Huichol) affirme que les sites sacrés de Wirikuta et Real del Catorce sont menacés par la compagnie minière canadienne First Majestic Silver à qui le gouvernement mexicain a accordé des concessions qui toucheront 16 villages de six ejidos. L'Assemblée générale du Conseil des aînés (3 au 5 septembre 2010) s'est prononcée énergiquement contre des projets qui produisent le dessèchement et la contamination des cours d'eau.

Le fils de Mariano Abarca, un dirigeant chiapanèque tué le 27 novembre 2009 dans la lutte contre l'entreprise minière Blackfire, a déclaré au Canada que l'entreprise est responsable de la violation des droits humains et a appelé le gouvernement de ce pays à établir une loi pour contrôler les compagnies minières et leur demander de rendre des comptes au sujet des agressions.

A Ocotlan de Morelos (Oaxaca), la compagnie canadienne Fortuna Silver Mines, représentée au Mexique par Minera Cuzcatlán, a obtenu la concession de 5 000 hectares sur les territoires de cinq villages : Ocotes de Ejutla, San Jose del Progreso, San Jeronimo Taviche, Rancho del Toro et San Jacinto Ocotlan. Alors qu'en 2009, l'opposition massive de la population affectée (zapotèques et paysans métis appauvris) a été fragmentée par les actions combinées du gouvernement, des entrepreneurs et des partis politiques, le projet a pu être interrompu grâce au soutien national et à la mobilisation de l'Assemblée nationale des affectés environnementaux qui s'est tenue en septembre 2010 à Magdalena Ocotlan.<sup>5</sup>

## **Droits de l'Homme**

Malheureusement, le panorama des droits humains des peuples autochtones continue d'être une question qui reste à résoudre au Mexique.

L'affaire emblématique est celle du massacre d'Acteal. Ce nom est connu pour le massacre de 45 Mayas tzotzil, incluant des enfants et femmes enceintes appartenant à l'organisation Les Abeilles (base sociale de l'EZLN) et qui fut perpétré par des paramilitaires dans la région des Hautes terres du Chiapas (sud du Mexique) le 22 décembre 1997. Ce massacre demeure impuni, à un an de la libération des inculpés par la Cour suprême de justice de la nation, et à treize ans d'avoir été commis. Les meurtres de communicateurs et de dirigeants autochtones persistent lamentablement.

## **Migrations**

L'année 2010 a présenté la réalité d'une violence inhabituelle contre les migrants autochtones d'Amérique centrale, dans leur tentative de venir aux États-Unis en traversant le pays. Bien qu'il n'y ait pas de chiffres précis, il suffit de mentionner par exemple que le 23 août dans la localité de San Fernando dans l'État de Tamaulipas (nord-est du Mexique) 72 corps de migrants d'Amérique centrale et du Sud ont été retrouvés, lesquels auraient été enlevés et exécutés par des membres du crime organisé, pour refuser de payer une rançon ou de rejoindre leurs rangs. Etant sans-papiers, la nationalité de chacun d'eux n'a jusqu'à présent pas été authentifiée, mais il est fort probable qu'il y ait des membres des peuples autochtones parmi les Honduriens, les Salvadoriens et les Guatémaltèques. Cet événement tragique, qui a valu la condamnation du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme de l'ONU, du Secrétaire général de l'OEA et des présidents des pays d'origine des victimes, révèle la dure réalité à laquelle est exposée la migration des autochtones lors de la traversée du territoire mexicain. Cette situation s'ajoute à la souffrance quotidienne des migrants autochtones mexicains des peuples Nahuas, Mixtèques, Triquis, Mixes, Tlapanèques et Mazahuas, entre autres, qui continuent de prendre la route des champs agricoles du nord-ouest du pays. Malgré l'exposition aux produits agrochimiques toxiques, les bas salaires et les conditions de vie inhumaine auxquelles ils sont confrontés par leurs employeurs, ils n'ont pas d'alternative de subsistance dans leurs régions d'origine et ils se voient obligés de se faire embaucher en tant qu'ouvriers agricoles journaliers.

## **San Juan Copala**

Le cas du Municipio de San Juan Copala (Oaxaca) mérite notamment d'être mentionné. Suite à la déclaration de son autonomie en 2007, il a été attaqué par des organisations qui sont autochtones également mais qui s'y opposent. La situation s'est aggravée pendant l'année 2010. Les organisations Mouvement d'unification et de lutte Triqui (MULT), Union pour le bien-être social de la région Triqui (UBISORT) et Parti de l'unité populaire (PUP) sont directement accusées par les habitants de San Juan Copala (SJC) d'avoir établi un siège paramilitaire de la municipalité, entre la fin de l'année 2009 et septembre 2010,

ainsi qu'une situation de harcèlement et de violence. Le 27 avril, Beatriz Cariño Trujillo, communicatrice mexicaine et défenseure des droits de l'homme, et Jyri Antero Jaakkola, observateur international des droits de l'homme originaire de Finlande, ont été assassinés par des paramilitaires accusés d'appartenir à l'UBISORT, alors qu'ils faisaient partie de la deuxième caravane de la paix en route vers la municipalité pour tenter d'apporter de la nourriture, des vêtements, des médicaments et de l'eau à la population assiégée.<sup>6</sup> Ce ne fut qu'à ce moment que l'attention des médias de masse mexicains et de la communauté internationale s'est portée quelques jours sur San Juan Copala. Margaret Sekaggya, Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Philip Alston, Rapporteur spécial sur les exécutions sommaires, extrajudiciaires ou arbitraires, James Anaya, Rapporteur spécial sur la situation des droits et des libertés fondamentales des peuples autochtones, et Frank La Rue, Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, ont condamné ces actes le 12 mai en lançant un appel au gouvernement mexicain afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour protéger la vie des habitants de SJC.<sup>7</sup> Cependant, le 20 mai, l'assassinat de Timoteo Alejandro Ramirez (l'un des principaux dirigeants de SJC) et de son épouse Cleriberta Castro Aguilar, a déclenché une persécution sélective envers les dirigeants des différentes communautés qui composent le Municipio Autonome. Le 23 août, Antonio Ramirez Lopez, un leader de Santa Cruz Copala, a été exécuté aux côtés d'Antonio Garcia et de Roberto Garcia Cruz Flores. Une estimation prudente indique qu'au moins 25 personnes ont perdu la vie cette année pour des causes liées au conflit.<sup>8</sup>

L'autre sombre réalité est celle des autochtones déplacés du Municipio de SJC, qui pour la plupart sont des femmes, des enfants et des personnes âgées, dont le nombre est estimé à plus de 500 personnes devenues des sans-abris et des victimes de la persécution, des viols et des assassinats, comme c'est le cas de Teresa Ramirez Sanchez, une femme Triqui déplacée de San Juan Copala qui, en dépit d'être enceinte, a été abattue le 16 octobre 2010. Compte tenu de ce climat de violence et de la passivité des gouvernements des États et du pays, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a octroyé des mesures conservatoires (PM 197-10-135) pour que le gouvernement mexicain garantisse la vie et l'intégrité physique de 135 personnes de San Juan Copala et informe sur les mesures prises afin d'enquêter au niveau judiciaire sur les faits qui justifient l'adoption de ces mesures et pour éliminer les facteurs de risque.

## **Chiapas - EZLN**

Pendant l'année 2010, le climat de violence s'est poursuivi avec le harcèlement et la pression que subissent les différentes communautés zapatistes au Chiapas. Les Conseils de Bon Gouvernement des communautés membres de l'Armée Zapatiste de Libération Nationale (EZLN) ont publié

plusieurs communiqués qui vont dans ce sens.<sup>9</sup> Leurs contenus renvoient aux plaintes contre les agressions, le harcèlement et la provocation d'organisations paramilitaires qui ont été formées à partir de 1994, quand l'EZLN a étendu son mouvement. Les revendications portent sur la spoliation de terres, l'emprisonnement et l'assassinat de leaders paysans, ainsi que le vol et le pillage de terres qu'occupent les bases de soutien zapatistes. Les responsables sont connus et protégés, selon la presse, par les autorités des trois niveaux de gouvernement. Des cas d'hostilités et de spoliations de Bolon Ajaw et Agua Azul, l'assassinat de travailleurs du village d'Amaytic (municipe Ricardo Flores Magón), les attaques causées par des militants de partis politiques à la communauté d'El Pozo, où deux promoteurs de santé ont été emprisonnés, l'invasion du terrain de Campo Alegre et la mainmise sur 29 hectares achetés par des zapatistes qui y avaient développé l'éducation autonome. En 2010, le Centre des Droits de l'Homme Fray Bartolomé de Las Casas a lancé au moins 9 alertes d'urgence en matière de droits des autochtones.<sup>10</sup> Les faits commis dans la communauté de Mitziton, où les adhérents à l'Autre Campagne ont été harcelés pendant les 13 dernières années par le groupe paramilitaire appelé l'Armée de Dieu, Aile d'Aigle, constituent un exemple clair de la façon dont, malgré les plaintes, les trois paliers de gouvernement n'interviennent pas pour transformer cette situation. Malgré ce contexte d'agression persistant, la construction de l'autonomie se prolonge, comme le montre l'évolution du système d'éducation autonome zapatiste rebelle de libération nationale (SERAZLN), dont les écoles primaires et secondaires et le Centre d'espagnol et de langues mayas rebelle autonome zapatiste (CELMRAZ) ont augmenté leurs effectifs en intégrant à l'éducation autonome davantage d'enfants et de jeunes.<sup>11</sup>

## **COP 16**

Avant la COP 16 (16e édition de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), qui a eu lieu du 29 Novembre au 10 Décembre 2010 à Cancun au Quintana Roo, les organisations autochtones du Mexique et d'Amérique latine articulées au sein du Forum autochtone d'Abya Yala sur le changement climatique se sont réunies pour soumettre des propositions au sujet des programmes liés à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et aux mécanismes de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (UN-REDD). Le Réseau autochtone de tourisme au Mexique (RITA) y a participé en représentation du pays. Pendant ces activités, les organisations participantes ont appelé les principaux émetteurs de gaz à effet de serre à assumer de véritables engagements pour réduire ces émissions, ainsi que pour modifier le modèle de développement provoquant le changement climatique qui affecte directement la biodiversité des territoires autochtones.

De même, lors de la COP 16, elles se sont engagées à souligner le rôle des peuples autochtones dans la conservation des richesses naturelles et à exiger le respect des territoires à travers la consultation et le consentement libre et informé. Ainsi, des représentants des peuples autochtones du monde entier ont signé la déclaration d'ouverture du Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques (réunion de préparation de la COP 16) tenue les 27 et 28 novembre, où ils ont réclamé un changement dans les modes de production et de consommation qui provoquent le changement climatique, en plus de l'adoption de solutions réelles de la part des États. La déclaration a insisté pour que les droits des peuples autochtones soient respectés, valorisés et reconnus dans tous les textes définitifs et les accords, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et aux autres normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Déjà lors de la COP 16, il a été demandé aux gouvernements réunis et aux fonctionnaires des 194 délégations participant à la réunion, d'adopter des décisions qui prennent en compte les peuples autochtones. Également, il a été souligné la valeur des ressources biotiques et la nécessité de prévenir les catastrophes naturelles comme les inondations et les sécheresses, qui touchent principalement des populations comme les peuples autochtones. La participation des peuples autochtones sur des questions telles que l'adaptation au changement climatique, son atténuation et les réfugiés environnementaux, a constitué un rejet unanime du marché du carbone et l'utilisation illimitée de la forêt pour participer à tout programme ou projet basé sur la rémunération du marché de carbone tel que le mécanisme de Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation plus (REDD +).

### **Communicateurs autochtones**

Dans le domaine de la communication, l'année 2010 n'a malheureusement pas apporté de changements majeurs dans la réalité des communautés autochtones. Après un an et demi de négociations, parmi les 6 stations de radio communautaires qui ont obtenu en janvier la permission de diffuser, Radio Zaachila est la seule qui ait une composante autochtone. Les attaques et le harcèlement subsistent envers les stations de radio autochtones. Le débat entourant l'adoption d'une nouvelle loi sur la radio et la télévision dans le pays a pris de l'ampleur au niveau parlementaire, et même deux initiatives de loi ont été formulées, dont l'une intègre dans ses articles la possibilité que les peuples autochtones aient accès au spectre des fréquences radioélectriques et qu'ils puissent faire fonctionner et gérer les médias. Cependant, rien de tout cela n'a éclos. Devant cette situation, le 3e Congrès national de la communication autochtone s'est réalisé à Mexico les 29 et 30 juin. Dans la déclaration, les



communicateurs autochtones ratifient le droit d'acquérir, exploiter et gérer les médias, et ils exhortent les parlementaires à reconnaître de tels droits en légiférant en matière de communication, en réservant 30% du spectre radioélectrique aux médias autochtones et en créant un fonds fédéral pour leur développement. Ils condamnent les attaques et les assassinats, entre autres, des communicateurs autochtones et des leaders sociaux. Dans le même temps, il est important de mentionner qu'un accord du Sommet continental de la communication des peuples autochtones d'Abya Yala, qui s'est tenu dans le Cauca en Colombie du 8 au 12 Novembre 2010, a choisi le Mexique pour accueillir le prochain Sommet en 2012.

NB: Au moment de la fermeture de cette édition le lundi 24 janvier 2011, on annonce avec regret le décès de ancien évêque Samuel Ruiz Garcia, l'un des principaux défenseurs dans les dernières décennies des droits humains des peuples autochtones du Mexique.

## Notes

<sup>1</sup> Les Accords de San Andres ont été signés entre l'Armée Nationale de Libération Zapatiste et le gouvernement mexicain, à cette époque dirigé par le Président Ernesto Zedillo. Les Accords ont été signés le 16 février 1996 à San Andrés Larráinzar, au Chiapas, et garantissent l'autonomie et des droits spécifiques aux populations autochtones du Mexique. Le Président Zedillo et le Parti Révolutionnaire Institutionnel ont pourtant ignore ces accords et accentué leur présence militaire avec le soutien politique des autres partis importants, le Parti de la Révolution Démocratique, et le Parti d'Action Nationale.

<sup>2</sup> Aragón Andrade, Orlando, 2007: Los sistemas jurídicos indígenas frente al derecho estatal en México. Una defensa del pluralismo jurídico. Boletín Mexicano de Derecho Comparado, Nueva Serie, Year XL, Num. 118, Jan-April 2007, pp. 9-26.

<sup>3</sup> UNDP, October 2010: Informe sobre Desarrollo Humano de los Pueblos Indígenas en Mexico. El reto de la desigualdad de oportunidades.

<sup>4</sup> <http://www.proyectomesoamerica.org/>

<sup>5</sup> <http://www.afectadosambientales.org/>

<sup>6</sup> <http://www.jornada.unam.mx/2010/04/29/index.php?article=009a1pol&section=opinion>

<sup>7</sup>

<http://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=10041&LangID=S>

<sup>8</sup> <http://www.cidh.org/medidas/2010.eng.htm>

<sup>9</sup> <http://enlacezapatista.ezln.org.mx/>

<sup>10</sup> [http://www.frayba.org.mx/acciones\\_urgentes.php?hl=es&tag\\_ID=22](http://www.frayba.org.mx/acciones_urgentes.php?hl=es&tag_ID=22)

<sup>11</sup> <http://www.serazln-altos.org/>

**José Del Val** est ethnologue et professeur en sciences sociales. Il a été directeur général de l'Institut Indigéniste Interaméricain (OEA). Il est l'auteur d'un grand nombre de publications sur les peuples autochtones. Il est actuellement directeur du programme universitaire Mexique Nation Multiculturelle (PUMC-UNAM).

**Nemesio Rodriguez Mitchell** est anthropologue argentin spécialisé dans les impacts sociaux et environnementaux des mégaprojets dans les communautés autochtones et afro-descendantes d'Amérique latine. Actuellement en charge du siège du PUMC-UNAM à Oaxaca. [pumc.oaxaca@gmail.com](mailto:pumc.oaxaca@gmail.com)

**Carlos Zolla** est coordinateur de recherche du PUMC-UNAM. Chercheur en anthropologie médicale, sur la santé des peuples autochtones et la médecine traditionnelle. Coordinateur du projet Etat du Développement Economique et Social des Peuples Autochtones du Mexique.

**Juan Mario Perez Martinez** est coordinateur des Projets Spéciaux du PUMC-UNAM. Ses domaines d'étude comprennent les processus de communication des peuples autochtones et les jeux de balle actuels d'origine préhispanique en lien avec l'émigration.

Source : IWGIA El Mundo Indígena 2011.  
Traduction de Bruno Baronnet, membre du  
réseau des experts Amérique latine du GITPA